

2^E AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-0418 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire tenue au Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville, le 15 mai 2018 à 19 h 30, le conseil de la MRC a adopté le **Règlement 07-0418 concernant les modalités de publication des avis publics de la MRC Brome-Missisquoi.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC.

Donné à Cowansville, ce 5^e jour du mois de septembre 2018.



Me Vanessa Couillard
Avocate, greffière